

12^e assemblée générale annuelle du 24 avril 2010

Ordre du jour

- 1. Message du président – Yvon Rainville**
 - Explication sur les procédures de l'assemblée
- 2. Adoption du procès-verbal de l'A.G.A.M. 18/04/2009**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**

- 4. Présentation et adoption du rapport financier**
François Langevin CA

- 5. Résumé des activités de l'année — Yvan Lachaine**
 - Autorisations de Pêche vendues
 - Frai, ensemencement et pisciculture
 - Protection et surveillance
 - Centre d'interprétation du Doré

- 6. Nomination du vérificateur pour l'année 2009**

- 7. Projet d'étude, Henri Fournier, biologiste**

- 8. Lieu de la prochaine assemblée générale annuelle**

- 9. Mots des représentants de la conservation, protection et**
Aménagement de la Faune (MRNF)

- 10. Varia —**
 -
 -

- 11. Tirage de 4 prix pour les membres qui ont pêché un doré avec**
« tags »

- 12. Clôture de l'assemblée**

Compte-rendu de l'assemblée générale annuelle des membres de Pêche sportive du réservoir Baskatong inc. ayant lieu à la salle Jean-Guy Prévost, Grand-Remous, samedi 18 avril 2009.

Présents : à l'exécutif : Yvon Rainville, président; Gérard Coulombe, vice-président; Jean-Guy Roy, trésorier; Angèle Doré-Papineau, directrice; Michel Leboeuf directeur; les invités présents : Henri Fournier, biologiste MRNF Gatineau, François Langevin CA, Yvan Lachaine, directeur général et Céline Larochelle, secrétaire.

Absents : Richard Angrignon, directeur au C.A., Jean-Pierre Chalifoux, directeur au C.A., Rollande Millaire directrice au C.A., Henri Mery, directeur c. e; Éric Naudin, directeur; Rock Paquette, directeur.

24 personnes étaient présentes, incluant les membres du C.A., les invités et employés. pour

1. **Message du président Yvon Rainville** : Je remercie les gens qui se sont déplacés afin d'assister à notre assemblée. Notre première préoccupation à l'AFC est le doré, l'installation de la frayère dans la baie Philomène est complétée, donc prête à recevoir les dorés. Le Baskatong est l'un des plus grands plans d'eau au Québec, les résultats de notre travail nous permettent d'acquérir plus de connaissances afin de mieux le protéger. En 2009, nous désirons mettre plus d'emphasis sur la surveillance qui a une grande influence sur le comportement des gens en général. Procédures de l'assemblée : nous vous demandons de vous identifier et de poser votre question après chaque point.
2. **Adoption du procès-verbal de l'A.G.A.M. du 19/04/2008** : L'adoption du procès-verbal est proposée par **Jean-Yves Ouellette**, appuyée par **Stéphane Quevillon**.
3. **Adoption de l'ordre du jour** : Proposée par **Lucille Saumure**, appuyée par **Jean-Guy Roy**, le varia restera ouvert, pour laisser la chance au public d'ajouter un sujet s'il y a lieu.
4. **Présentation et adoption du rapport financier : François Langevin CA**. Vérificateur, fait lecture du document dont copies ont été distribué aux personnes présentes. Le montant des revenus totaux pour la période fiscale est de 289 788 \$, les dépenses totales étant de 288 349 \$, l'excédent des revenus sur les dépenses 16 439 \$, les dépenses pour la gestion de la pêche 96 490 \$, les frais de surveillance, protection et éducation 68 331 \$, les frais généraux et d'administration 63 552 \$, les dépenses du Centre d'interprétation 19 371 \$. Mme Marcelle Lepage demande pourquoi la surveillance (annexe B) n'est pas calculée avec les frais généraux et d'administration (annexe C) **Yvan Lachaine** lui répond que les frais généraux et d'administration ne doivent pas dépasser 25 % des dépenses totales donc c'est la raison des différentes annexes. **André Corbeil** demande pourquoi l'AFC n'a pas ensemencé de poisson, seulement des alevins, il y a d'autres poissons tels que la Wananiche? **Yvan Lachaine** dit que l'on a tenté de s'arranger avec l'Hydro-Québec pour le niveau de l'eau, mais du côté technique **M. Fournier** pourra fournir une réponse plus adéquate. Une personne de l'assistance demande pour quelle raison garder un surplus de 171 000 \$. ? Un membre du c.a. répond que c'est bien d'avoir un surplus, quand il y aura de la disponibilité pour acquérir plus d'alevins le conseil prendra des décisions pour redonner le surplus aux pêcheurs. Proposé par **André Corbeil**, appuyé par **Yvon Quevillon**.

5. Résumé des activités de l'année par Yvan Lachaine :

Autorisations de Pêcher vendues : Au cours de l'année 16 420 autorisations de pêcher ont été vendues pour des revenus de 298 788 \$ comparativement à 16 222 pour des revenus de 287 197,50 \$ en 2007 soit une augmentation de 11 590,50 \$ à cause principalement d'une forte augmentation d'A/P saisonniers conjoints soient 11 025 de plus cette année.

Frai, ensemencement et pisciculture : "En 2008, nous avons ensemencé 2 079 347 dorés jaunes, soit : 1 861 000 larves et 218 347 alevins dans les différents secteurs du réservoir ainsi que dans les cinq lacs.

Protection et surveillance : "Les assistants à la protection de la faune ont effectué en 2008 2 610 heures de surveillance et fait la vérification de 3 641 personnes. Résultat, ils ont donné 32 «avis de 7 jours» et rapporté 46 infractions.

Centre d'interprétation du Doré jaune : Nous avons reçu 778 visiteurs M. **Yvon Quevillon** demande : quelles sont les difficultés rencontrées avec les commissions scolaires? **Gérard Coulombe** dit qu'il faut tenter une façon d'organiser une sortie avec tous les professeurs afin de les amener à diriger une activité scolaire par une visite à notre centre. **M. Quevillon** reprend que si l'on est en affaires il faut viser plus haut et être proactif, ce n'est pas négatif seulement constructif. **Yvan Lachaine** répond qu'à un moment donné on va trouver le point sensible.

Activités du 10^e anniversaire : - Un "scrapbook" relatant les activités de l'AFC au cours des 10 dernières années a été élaboré et exposé au salon chasse et pêche de Maniwaki ainsi qu'au Centre d'interprétation au cours de l'année.

- Une bannière a été installée sur le bâtiment annonçant notre 10^e anniversaire

- Deux pages entières du Journal La Gatineau et l'Écho de la Lièvre ont été publiées au cours de la fin de semaine de la fête de la pêche

- 5 nouveaux panneaux décrivant les activités de l'AFC au cours des 10 ans ont été installés au Centre d'interprétation

- 751 dorés ont été marqués lors de la fraie afin de connaître le déplacement du doré dans le réservoir et de ce fait, offrir aux utilisateurs une attraction particulière pour notre 10^e anniversaire. Nous avons remboursé les A/P aux pêcheurs qui nous rapportaient un "tag" et 14 prix ont été offerts par différents commanditaires à faire tirer au sort parmi les 208 pêcheurs qui ont eu la chance de capturer un doré avec "tag".

6. **Proposition de modification de la date pour la tenue de l'AGAM.** Le conseil propose de reporter la date d'une semaine. Comme les pourvoies ne sont pas ouvertes, une semaine ça ne changera rien fait part **Madame Marcelle Lepage**. **Yvan Lachaine** répond que c'est afin de permettre à Richard Angrignon et à Michel Leboeuf, qui ont une autre activité en même temps, d'être disponibles pour assister à l'AGAM. **Madame Lepage** ajoute « je croyais que le changement c'était parce que vous vouliez une plus grande affluence, là je comprends ». La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

7. **Élection d'un représentant de l'AGAM au conseil d'administration** : **Angèle Doré Papineau** propose **Jean-Guy Roy**, appuyé par **Lucien Saumure**. Il n'y a pas d'autre nomination. **Jean-Guy Roy** accepte.

8. **Nomination du vérificateur pour l'année 2009.** M. Jean-Guy Roy propose de garder le même vérificateur qui fait un très bon travail. **André Corbeil** l'appuie. Accepté à l'unanimité.

9. Résultats de l'analyse de pêche, M. Fournier, biologiste. En résumé, pour les différents travaux on sépare le réservoir en deux parties pour des raisons méthodologiques, le grand réservoir et la partie des cinq lacs. Dans un premier temps, on a procédé à un inventaire de pêcheurs par l'air et sur l'eau; les deux combinés nous permettent d'évaluer l'effort de pêche. Depuis 1984, l'effort a doublé, malgré qu'il n'y ait pas de limite, tout était gardé. En 2008, il y a eu moins de pêcheurs, mais plus de récolte. On remarque que le pourcentage de remise à l'eau a baissé en comparaison à 2004, on a plus que doublé la pression sur le stock de doré jaune. Les dorés "tagués" dans la rivière Gatineau ont été capturés à différents endroits dans le Baskatong, par contre ceux de la Baie Philomène ont été capturés dans la Baie Philomène, selon M. Quevillon c'est sans doute parce que dans la Baie Philomène les dorés retrouvent toute la nourriture nécessaire à leur besoin. M. Fournier poursuit : «globalement le bilan que j'en fais, il manque une information sur la mortalité qui demeure trop élevée de 50 % plus de femelles que de mâles, c'est similaire à 2004. Il n'y a aucune capacité d'augmentation de la récolte, le constat demeure le même à l'intérieur des marges d'erreur de 10 %. Les femelles en âge de se reproduire sont peu nombreuses (6-7 ans) il n'y en a vraiment pas beaucoup. La tendance est la baisse de femelles de moitié depuis les années 1980, par contre on a doublé la récolte, voilà ma préoccupation importante c'est ce qui amène la suggestion suivante : la situation semble stable depuis 2004, si l'on a des augmentations importantes, on verra à ce moment-là.

10-Projet d'étude sur le doré par Henri Fournier : Le projet, en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi, a pour but de vérifier le pourcentage de survie des larves ensemencées en comparaison avec les larves de provenance naturelle, pour ce faire, il y aura \pm 500 000 larves qui seront marquées avant l'ensemencement, lequel aura lieu dans le secteur de la rivière d'Argent, pour faciliter la vérification qui aura lieu quelque temps après l'ensemencement ainsi qu'à l'automne. Afin d'avoir un certain degré de fiabilité, le projet se poursuivra sur trois ans. L'investissement de l'AFC sera de \pm 5 000 \$ par année. **Marcelle Lepage :** " est-ce possible, avec votre processus de connaître le nombre de femelles qui survivent? " Non ce ne sera pas possible, les techniques de marquage dont on dispose ne permettent pas de détecter la marque du début, selon **Henri Fournier**.

11-Lieu de la prochaine assemblée générale des membres. Jean-Guy Roy propose le même endroit. Accepté à l'unanimité.

12-Mots des représentants de la conservation, protection et aménagement de la Faune (MRNF). Rien à ajouter

13— Varia : les différents sujets ont été apportés et discutés tout au long de l'entretien.

Questions du public :

M. Pierre Nolet : J'ai pêché tout l'hiver dans le réservoir Baskatong avec des copains et nous avons capturé à plusieurs reprises durant cette période des dorés jaunes de 3 à 5 livres qui avaient de grosses tumeurs sur le corps.

À la suite de vérification faite auprès du (MRNFQ) Ministère des Ressources naturelles et Faune du Québec par M. Nolet celui-ci souligne qu'il a été informé par ce même ministère de

ne pas consommer de poisson ayant développé des tumeurs, car il pourrait y avoir certains risques pour la santé tels que l'apparition du ver solitaire chez l'humain.

Réponse

M. Henri Fournier (biologiste) : M. Fournier a expliqué de façon exhaustive la nature de cette maladie virale qui affecte plusieurs espèces de poissons, dont le doré jaune, il ajoute que plusieurs plans d'eau du Québec ont ce problème.

M. André Corbeil demande de plus amples informations sur la contagion du SHV et si le fait de nettoyer les embarcations avant leurs mises à l'eau serait un moyen pour éviter la propagation de la maladie? Il ajoute que certains lacs du Québec ont déjà des stations de lavage pour le nettoyage des embarcations. Il cite en outre, le lac Memphrémagog dans les Cantons de l'Est.

Réponse de M. Henri Fournier : M. Fournier indique que le lavage des embarcations avant et après leurs mises à l'eau serait très certainement une bonne mesure à mettre en place, mais, difficile à faire du à la complexité de l'installation d'une station de lavage appropriée. Il préconise plutôt dans un premier temps qu'une fois l'embarcation sortie du plan d'eau par son propriétaire que celle-ci soit déplacée dans un endroit approprié à proximité du plan d'eau et de procéder à la vidange de la cale et du vivier de l'embarcation et par la suite faire un bon lavage de ces éléments. De plus, M. Fournier ajoute que l'utilisation d'appâts vivants ou morts, pour la pêche sportive dans un plan d'eau tel que le Baskatong est un vecteur très important du développement de la maladie du SHV; en conclusion, l'utilisation d'appâts vivants ou morts dans le Baskatong devrait-être tout simplement interdit ainsi que dans tous les bassins versants du Baskatong, il ajoute aussi que lorsqu'il n'y a pas d'eau dans la cale et le vivier avant la mise à l'eau de l'embarcation il y a de 80 à 90 % moins de chance de contamination (SHV).

M. André Lavallée soulève le point que les gens pensent que lorsque les poissons-appâts sont transportés gelés, il n'y a pas de problème de transmission de maladies.

M. Fournier avise que le problème de transmission de la maladie (SHV) demeure entier, car même la congélation de poissons-appâts ne tue pas le virus, même la saumure ne fait pas le travail, il faudrait abolir le poisson-appât comme à l'AFC du Gouin.

M. Yvan Lachaine souligne qu'une recommandation de l'AFC a été envoyée à M. Henri Fournier du MRNF avec copie d'une résolution concernant une demande de modification aux règlements de pêche (copie en annexe).

Mme Marcelle Lepage demande si le ministère a la législation pour défendre cette demande.

M. Yvon Quevillon : est-ce que l'AFC a pensé à des façons de faire, afin de sensibiliser les utilisateurs pêcheurs du Baskatong des dangers et des dommages irréversibles que peu causer l'usage de poissons-appâts vivants ou morts contaminés au SHV?

M. Henri Fournier conclut que dans un premier temps que la sensibilisation des pêcheurs à ce problème (SHV) est la première mesure à prendre et la meilleure façon de commencer.

M. Lachaine fait valoir qu'à la dernière réunion du CA il a été discuté de préparer un dépliant pour être distribué par les patrouilleurs lors de leurs interventions pour informer les membres des problèmes d'appâts vivants et morts.

M. Quevillon ajoute que s'il n'y a plus de réservoir Baskatong, il n'y a plus de Grand-Remous, faisant allusion à la dégradation de la qualité de la pêche dans ce cas-ci. Il ajoute qu'on peut

commencer par la sensibilisation, ce n'est pas une tâche simple à contrôler, mais il est possible d'y arriver en mettant les efforts nécessaires.

M. Yvon Rainville demande à M. Henri Fournier si l'AGAM appuie l'AFC, cela peut-il aider?

Mme Marcelle Lepage propose d'appuyer l'AFC dans sa démarche de demande d'interdiction de poissons-appâts auprès du Ministère, appuyée par M. André Corbeil, adoptée à l'unanimité.

M. Henri Fournier ajoute que cette démarche, c'est bien clair que c'est un indicatif, mais pour l'année prochaine le Ministère a le pouvoir d'agir même si les règlements sont pour 2 ans.

M. Jean-Guy Roy "en attendant, on pourrait parler à nos gens dans les pourvoiries; à la Zec Petawaga, à notre réunion, sur 120 personnes une seule était contre notre proposition.

M. Jacques Pelchat ajoute qu'il ne faut pas oublier que les touristes viennent pour profiter du camping et de nos plages.

Yvon Rainville répond que chez lui, les gens viennent surtout pour la pêche. Il faut installer des panneaux en demandant la collaboration de tous les pêcheurs qui viennent au Baskatong.

M. Pierre Nolet note qu'il y a beaucoup de sangsues dans le Baskatong et que les gens croient que les sangsues ne se reproduisent pas.

M. Henri Fournier affirme que nous devrions remercier Hydro-Québec dans ce cas-ci, car la fluctuation du niveau de l'eau du réservoir Baskatong (entre 40 et 50 pieds) permet de vider une partie du réservoir de son eau et cela a pour effet que les sangsues s'enfoncent dans le sol et gèle durant l'hiver et conséquemment entraîne la mort des sangsues.

M. Yvon Quevillon : Quel est le processus utilisé par l'AFC concernant l'entretien des bassins en pisciculture, est-ce lavé régulièrement, comment cela fonctionne t'-il?

Réponse de M. Lachaine et M. Fournier : **M. Lachaine** répond qu'il y a des "back wash" et des évacuateurs.

M. Fournier répond que le Ministère de l'Environnement l'a autorisé, la pisciculture fonctionne en circuit fermé, la quantité d'eau rejetée est très minime, elle est recyclée à plus de 90 %.

M. Yvon Quevillon demande si le dossier des algues bleues (cyanobactéries) est surveillé adéquatement dans le réservoir Baskatong.

M. Fournier explique que les algues bleues ont été observées dans le Baskatong, mais en quantité extrêmement limitée. Alors, il n'y a aucun risque à ce moment-ci et ce n'est pas une préoccupation. Des techniciens de la Faune sont venus faire des tests l'été passé, les résultats étaient corrects. L'eau ne reste pas dans le lac, donc cela réduit les risques de ce genre de problématique.

M. Saumure : que fait-on avec les déchets de poissons?

Quelqu'un dans l'assistance suggère de ne pas jeter les déchets de poissons dans le Baskatong.

Intervention de M. Gérard Coulombe : propose aux pêcheurs de faire geler les déchets de poissons pour le transport et par la suite déposer les déchets de poissons dans une poubelle. Il ajoute que lorsqu'il va à la pêche au Gouin c'est la façon dont il procède.

Intervention de M. Jacques Pelchat : il souligne que les gens doivent revenir à une conscience sociale.

Question du public :

M. Quevillon fait remarquer que depuis au moins deux ans une remorque à bateau est laissée à l'abandon sur les rives du réservoir Baskatong à la hauteur de la pourvoirie Caron, M. Quevillon considère que c'est de la pollution visuelle et que dire de la pollution du Baskatong

M. Yvon Rainville assure qu'il va prendre les mesures nécessaires pour régler ce problème.

M. Pierre Nolet demande si les gens de la place pourraient payer moins cher pour l'autorisation de pêcher au Baskatong.

M. Yvon Rainville répond que si l'on compare avec ailleurs, nos prix sont très compétitifs.

14— Tirage au sort de 14 prix pour les membres qui ont pêché un doré avec « tag » :

Les gagnants sont :

1— M. Marc Richer de St-Hippolyte — une fin de semaine détente : hébergement 2 nuits/2 jours pour 2 personnes + chaloupe + moteur 9.9 forces + 20 litres d'essence - prix offert par la pourvoirie Tawanipi

2-M. Marc Courcelles de Mont-Laurier – découverte du Baskatong en ponton : une journée en ponton (jusqu'à 8 personnes) + 20 litres d'essence - prix offert par la pourvoirie Tawanipi

3— M. Gérald Pigeon de Gatineau – Ballade en canoë – une journée pour 4 personnes à la découverte de la Baie Philomène (2 canoës) - prix offert par la pourvoirie Tawanipi

4— M. Pascal Thiffault de Gatineau – une fin de semaine en suite de luxe avec bateau et moteur – prix offert par la Pointe à David

5— Madame Lise Charrette de Gatineau – deux entrées gratuites pour adultes d'une valeur de plus de 65 \$ - prix offert par d'Arbre en Arbre Mont-Laurier

6— M. Hubert Robitaille de Ferme-Neuve – un sac en toile de la Ville de Mont-Laurier, incluant un chapeau de pêche, un T-shirt au choix, une tasse à café, le tout à l'effigie de Tourisme Hautes-Laurentides plus une épinglette de Mont-Laurier

7— M. Serge Charrette de Labelle – un ajustement d'arme à feu d'une valeur de 35 \$ - prix offert par serrurier et cordonnier Yves Cousineau inc. de Maniwaki

8— M. Denis Paquin de St-Jérôme – une fin de semaine en chalet pour 2 personnes pour 2nuits/3jours (non transférable) - prix offert par le Domaine les 4 Vents de Ferme- Neuve

9— M. Michel Julien de Mont-Tremblant un séjour de 2 jours/2 nuits en chalet pour 2 personnes avec petits déjeuners – prix offert par Auberge Rabaska de Ferme-Neuve

10 -- M. Sylvain Brosseau de Shefford — un certificat de 20 \$ pour l'achat d'essence – prix offert par la Station Esso J. Lacourcière de Grand-Remous

11— M. Robert Viau de Mirabel – un certificat de 20 \$ pour l'achat d'essence- prix offert par la Station Esso J. Lacourcière de Grand-Remous

12-- M. André Lacasse de Mont-Tremblant – une fin de semaine en chalet pour une famille de 2 adultes et 2 enfants avec chaloupe de 16 pieds et moteur de 25 forces – prix offert par le Domaine des Huards de Grand-Remous

13— M. Ghislain Leblanc de Rivière Rouge – une série de tir aux pigeons d'argile, 25 plateaux avec démonstration et initiation pour une personne d'une valeur de 150 \$

(valable le jeudi entre mai et août 2009) – prix offert par Tir sportif de Grand-Remous

14—Mme Marie-Andrée l'Heureux de Montréal – une journée de chasse à la bécasse avec guide et repas du midi, valable pour 1 personne d'une valeur de 200 \$ (valable saison septembre/octobre 2009) prix offert par Tir sportif de Grand-Remous

15 — Clôture de l'assemblée 16 h 30

Céline Larochelle, secrétaire